

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	13
• présents	13
• votants	13
• absents	0
• exclus	0

## Date de convocation :

16 mars 2026

## Date d'affichage :

17 mars 2026

## Objet

Détermination du nombre  
d'adjoints

De la commune BARBAZAN

Séance du 20 mars 2026 à 18 heures 00



Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, BOLEA Maëva, LABASSA-BEDEL Sylvie, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine, Ms DULAC Pierre-Jean, MADET Michel, MAURETTE Bernard, PREY Stéphane, SALES André, SUSANNE Denis.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Barbazan étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Au vu du nombre de conseillers (13), le maire propose de porter à 2 le nombre d'adjoints.

Le Conseil municipal par :

- 13 voix POUR,
- 0 abstention,
- 0 voix contre,

décide de fixer à 2, le nombre d'adjoints au maire.

Autorise Madame STRADERE Michèle, maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Fait à Barbazan, le 20 Mars 2026

Le Maire,

